

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 5 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 382-2024 modifiant le règlement no 319-2018 (331-2019) pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité www.saint-isidore.net.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7^e) jour de février deux mille vingt-quatre (2024).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière